

## Fiche d'information : Les chambres d'infiltration à fond ouvert « INFILTRATOR »

En vertu du paragraphe g.4) de l'article 21 du [Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées](#) (Q-2, r.22), lorsque les chambres d'infiltration d'une largeur autre que 60 centimètres sont utilisées pour construire un élément épurateur classique ou un autre ouvrage constitué de tranchées d'absorption, la longueur totale des tranchées d'absorption doit être corrigée en fonction de **la largeur d'infiltration réelle** de ces chambres afin d'obtenir la même superficie d'absorption. L'[annexe B-5](#) du Guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées explique comment calculer la longueur totale de chambres d'infiltration en fonction de sa largeur d'infiltration réelle.

Dans le cas d'un élément épurateur modifié ou d'un autre ouvrage constitué d'un lit d'absorption, construit avec des chambres d'infiltration **accolées**, la longueur totale des chambres d'infiltration requise est calculée en fonction de la superficie d'absorption qui est fixée par le *Règlement* et de la **largeur réelle d'infiltration** de la chambre utilisée. Les chambres d'infiltration sont considérées accolées lorsque les limites correspondantes à leur largeur réelle d'infiltration sont accolées ou superposées.

Le tableau suivant indique la **largeur d'infiltration réelle** à la base de différents modèles de chambres d'infiltration à fond ouvert « Infiltrator ». Cette largeur correspond également à l'espacement maximal centre à centre que peuvent avoir les chambres d'infiltration pour pouvoir être considérées comme étant accolées.

Chambres d'infiltration à fond ouvert « INFILTRATOR »	
Modèles	Largeur d'infiltration réelle
<i>Arc 24</i>	61 cm
<i>Arc 36</i>	91 cm
<i>Arc 36 LP</i>	90 cm
<i>Quick4 Equalizer 36</i>	66 cm
<i>Quick4 Plus Equalizer 36 LP</i>	61 cm
<i>Quick4 Standard</i>	92 cm
<i>Quick4 Plus Standard</i>	92 cm
<i>Quick4 Plus Standard LP</i>	91 cm

Lorsque les chambres d'infiltration ne sont pas accolées, c'est-à-dire que l'espacement centre à centre est supérieur à la largeur réelle d'infiltration, l'espacement maximal à respecter entre les limites des largeurs d'infiltration réelles est de 1,2 mètre. Les chambres doivent alors être installées sur une couche de gravier ou de pierre concassée d'au moins 15 centimètres conformément à l'alinéa f) de l'article 21. La longueur totale de chambre d'infiltration requise est alors calculée à partir de la superficie minimale de l'élément épurateur modifié qui est fixée par le *Règlement*, de la largeur d'infiltration réelle de la chambre d'infiltration et de l'espacement entre les chambres d'infiltration.

Le tableau suivant indique, pour chacun des modèles de chambre d'infiltration « Infiltrator », l'espacement maximal centre à centre entre les chambres d'infiltration, selon qu'il y ait ou non une couche de gravier ou de pierre concassée en dessous.

Chambres d'infiltration à fond ouvert « INFILTRATOR »		
	Espacement maximal centre à centre	
Modèles	Sans ajout de gravier ou de pierre concassée	Avec ajout de gravier ou de pierre concassée.
<i>Arc 24</i>	61 cm	<u>181 cm</u>
<i>Arc 36</i>	91 cm	<u>211 cm</u>
<i>Arc 36 LP</i>	90 cm	<u>210 cm</u>
<i>Quick4 Equalizer 36</i>	66 cm	<u>186 cm</u>
<i>Quick4 Plus Equalizer 36 LP</i>	61 cm	<u>181 cm</u>
<i>Quick4 Standard</i>	92 cm	<u>212 cm</u>
<i>Quick4 Plus Standard</i>	92 cm	<u>212 cm</u>
<i>Quick4 Plus Standard LP</i>	91 cm	<u>211 cm</u>

Enfin, selon le paragraphe g.3) de l'article 21, la longueur d'une ligne de chambres d'infiltration construite sans tuyau d'alimentation doit être **d'au plus 6 mètres**, mesurée à partir du point d'alimentation des eaux.